

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-094-4
Séance du 24 septembre 2024**

Adhésion à la Fédération Nationale des
Collectivités Concédantes et Régies
(FNCCR)

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2023-055-2 du 13 juin 2023, approuvant l'adhésion du syndicat à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dont le siège social se situe 20 boulevard Latour-Maubourg 75007 Paris.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 7 960 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER